



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Oise

**Division de la Gestion des Personnels
Gestion collective des enseignants du 1er degré**

Beauvais, le 3 novembre 2021

Division de la Gestion des Personnels
Dossier suivi par :

Vincent STOUVER
Tél : 03. 44. 06. 45. 82

Audrey BOLUBASZ
Tel : 03. 44. 06. 45. 49

Gaëlle BELISON
Tel : 03. 60. 36. 40. 56

Thomas BONNIN
Tel : 03. 44. 06. 45. 39

Mél : ce.dgp1collective@ac-amiens.fr

DSDEN de l'Oise
22, avenue Victor Hugo
60025 Beauvais Cedex

L'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des
Services de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs des écoles et
les instituteurs

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
comportant une SEGPA

Monsieur le Directeur de l'ÉREA

Objet : mouvement POP – rentrée scolaire 2022

Références :

-note de service du 25 octobre 2021, parue au Bulletin Officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021

Par la présente circulaire, je vous informe qu'à titre expérimental, un mouvement interdépartemental sur postes à profil est mis en place.

Ce mouvement, appelé « Mouvement POP », est organisé en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste).

LA CIRCULAIRE

- I. CALENDRIER
- II. PROCÉDURE

I. CALENDRIER

Jeudi 4 novembre 2021	Ouverture de la plateforme téléphonique « Info mobilité 1 ^{er} degré »	La plateforme est accessible de 9h30 à 19h (tél : 01 55 55 44 44).
Du jeudi 4 novembre 2021 à 12 heures (heure de métropole) au jeudi 18 novembre à 12 heures (heure de métropole)	Formulation des candidatures par les enseignants sur l'application COLIBRIS	Le mouvement POP est ouvert aux enseignants du 1 ^{er} degré actuellement titulaires. <u>Les stagiaires ne peuvent participer à ce mouvement.</u>
Du jeudi 18 novembre 2021 au jeudi 6 janvier 2022	Phase d'instruction des candidatures et d'organisation des entretiens de recrutement	Se référer au II.1. de la présente note, « Instructions des demandes et organisation des entretiens ».
Vendredi 7 janvier 2022	Communication des résultats aux enseignants classés n°1 sur les postes à pourvoir	<u>Les enseignants retenus en n°1 doivent impérativement confirmer dans Colibris l'acceptation du poste proposé.</u> Si l'enseignant est retenu sur plusieurs postes, il doit impérativement confirmer l'acceptation d'un poste et refuser les autres. <u>L'acceptation d'un poste est définitive.</u> Elle ne peut être annulée que selon les modalités prévues par le mouvement interdépartemental au point 2.1.4 de l'annexe 1 des lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.
Lundi 10 janvier 2022	Date limite d'acceptation du poste par les enseignants classés n°1 sur les postes à pourvoir	Au-delà de cette date, les enseignants classés n°1 et n'ayant pas validé l'acceptation du poste <u>seront réputés y renoncer.</u>
Jeudi 13 janvier 2022	Pour les postes non pourvus au premier tour, sollicitation des enseignants classés n°2	Pour les enseignants retenus lors de cette phase, les consignes à respecter sont les mêmes que pour les enseignants classés n°1.
Lundi 17 janvier 2022	Date limite d'acceptation du poste par les enseignants retenus lors de ce deuxième tour	Au-delà de cette date, les enseignants classés n°2 et n'ayant pas validé l'acceptation du poste <u>seront réputés y renoncer.</u>
Jeudi 20 janvier 2022	Pour les postes non pourvus aux deux premiers tours, sollicitation des enseignants classés n°3	Pour les enseignants retenus lors de cette phase, les consignes à respecter sont les mêmes que pour les enseignants classés n°1.
Lundi 24 janvier 2022	Date limite d'acceptation du poste par les enseignants retenus lors de ce troisième tour	Au-delà de cette date, les enseignants classés n°3 et n'ayant pas validé l'acceptation du poste <u>seront réputés y renoncer.</u>
Mercredi 26 janvier 2022	Compilation nationale des résultats de mutation POP	

II. PROCEDURE

1) Instructions des demandes et organisation des entretiens

Conformément au calendrier mentionné en I., vous pouvez présenter votre candidature pour les postes proposés du 4 au 18 novembre 2021. Ces demandes s'effectueront par l'application Colibris. Elles feront ensuite l'objet d'un premier examen de vérification de recevabilité par les DSDEN ayant publié le poste à pourvoir.

Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant les titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste. L'enseignant dont le dossier est irrecevable se verra notifier l'annulation de sa candidature. Les DSDEN examinent toutes les candidatures recevables. Les candidats dont les profils sont les plus adaptés aux postes proposés sont convoqués à un entretien via l'outil Colibris.

Tous les candidats sont informés de la suite donnée à leur candidature dans Colibris.

2) Résultats du recrutement sur postes à profil

Je vous invite à vous référer au calendrier et consignes données au I. de la présente note. Aucun barème n'est nécessaire pour quitter son département actuel ou entrer dans le département obtenu par le mouvement POP.

L'enseignant muté sur un poste dans le cadre du mouvement sur postes à profil relève, à compter de son affectation, du département obtenu.

La durée minimale d'occupation sur le poste obtenu et accepté est de trois ans. Durant ces trois années, l'enseignant ne pourra pas participer au mouvement interdépartemental ou intra départemental. L'acceptation du poste vaut demande d'annulation de participation au mouvement interdépartemental, le cas échéant.

3) Accès par Internet à l'outil de saisie des candidatures : Colibris

L'accès à Colibris peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes.

Pour se connecter, l'enseignant doit :

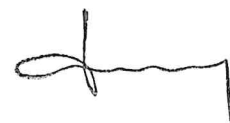
- Accéder à son bureau virtuel en saisissant l'adresse Internet : www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html;
- Cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- S'authentifier en saisissant son compte utilisateur et son mot de passe, puis valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion ».

Attention : si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

Ensuite, il doit cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services Internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière. Enfin, il doit cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien SIAM pour accéder à l'application « SIAM premier degré ». **Dans cette rubrique SIAM, l'enseignant choisit Mouvement POP afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : Colibris.** Cette application permet à l'enseignant de présenter sa candidature sur un ou plusieurs postes proposés au mouvement POP ainsi que de suivre l'avancée du traitement de sa demande. **L'enseignant doit saisir une nouvelle demande pour chaque poste sur lequel il veut postuler.**

Les enseignants dont la candidature est retenue pour un entretien en seront informés dans Colibris ainsi que par mail. Ils seront informés selon les mêmes modalités de la suite donnée à leur demande. Enfin, les enseignants retenus sur les postes à pourvoir doivent confirmer dans Colibris qu'ils acceptent ce poste. Sans cette confirmation dans les délais impartis, ils seront réputés y renoncer. Les enseignants ayant accepté un poste au mouvement POP seront ensuite destinataires d'un Exeat de leur département d'origine et d'un Ineat du département du poste obtenu.

L'Inspectrice d'académie – DASEN



Emmanuelle COMPAGNON